

## RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CODEP 66

Date : 8 novembre 2025 à 22h27

---

### Résumé

Assemblée Générale du **Comité Départemental de Plongée des Pyrénées-Orientales (CODEP 66)** présidée par **Jean-Michel Henriot**, en présence de **Nicole Boulay** (présidente du comité régional d'Occitanie). L'AG a permis de faire le bilan de l'année écoulée, de présenter les rapports financiers et d'activité des commissions, et d'approuver le budget prévisionnel. Une année de transition marquée par des efforts de communication, de structuration et de relance des activités.

---

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Il remercie la présence de Madame Nicole BOULAY, Présidente du Comité Régional d'Occitanie, qui honore cette Assemblée Générale de sa participation.

#### 1. Hommages

Une pensée particulière est adressée à Philippe BUISSON, membre du comité directeur et Président du club de Saint-Cyprien, disparu en juin, salué pour son engagement fédéral. Hommage est également rendu à Pierre GIRODEAU, Instructeur National n°11, nageur de combat, fondateur du CIP Collioure et ancien Président du Comité Occitanie jusqu'en 1993.

#### 2. Bilan d'une première année de mandat

Le Président rappelle qu'il s'agit de sa première Assemblée Générale depuis son élection il y a un an.

Son mandat repose sur trois priorités :

- Renforcer la communication entre les clubs et le comité départemental ;
- Développer la convivialité et la cohésion entre les acteurs de la plongée du département ;
- Assurer la représentation du département des Pyrénées-Orientales au niveau régional et national.

Il invite les clubs à signaler leurs manifestations, stages, remises de diplômes ou événements afin que le CODEP puisse y être représenté.

L'objectif est de maintenir un lien de proximité et de reconnaissance mutuelle avec l'ensemble des structures fédérales.

### 3. Vie fédérale et données de la saison 2024-2025

Le département compte 27 clubs associatifs et 15 structures commerciales agréées (SCA), auxquelles s'ajoute :

- Le nouveau club Hippocampe Plongée créé en septembre 2025 sous la présidence de Virginie CHANON
- La dissolution de l'ASPTT qui est devenu Submarina66. Pour l'AG de 2025, ce sera l'ASPPTT qui sera pris en considération.

Le nombre total de licenciés s'élève à 1 259 contre 1 606 en 2023-2024, dont :

- 103 jeunes et enfants (contre 155 l'an passé) ;
- 32 % de licenciées féminines (contre 37 %).

Les structures en tête des délivrances de licences sont :

1. SCA Rédéris / Aquablue,
2. Plongée Catalane,
3. Le Dauphin,
4. SAR.

À noter : Plongée Catalane a organisé en septembre une plongée exclusivement féminine (DP et pilotes compris), en présence de Nicole BOULAY et Joëlle RABOUTOU. L'événement sera reconduit et proposé à l'ensemble des clubs du département.

### 4. Actions et fonctionnement du CODEP

Le CODEP poursuit sa mission d'accompagnement des clubs pour :

- l'aide à la formation ;
- le conseil technique et administratif ;
- la mise à disposition de matériel ;
- le soutien à la recherche de subventions.

Le Président rappelle que le CODEP n'a pas vocation à se substituer à une banque.

Il demande que tout projet (formation, recyclage, événement, etc.) soit communiqué par la voie hiérarchique en passant par le président de la commission concernée, afin d'assurer coordination et diffusion homogène.

Le bon esprit de collaboration entre commissions est souligné, notamment celui de la commission Photo-Vidéo dirigée par Fred, pour sa réactivité lors d'un ajustement de calendrier.

## 5. Relations avec les structures commerciales

Les relations avec les SCA demeurent cordiales et constructives, malgré une participation limitée à la cotisation départementale.

Le Président rappelle que les fonds publics dont dispose le CODEP doivent être dépensés en France, même si certaines activités se déroulent parfois en Catalogne espagnole pour des raisons logistiques (conditions de plongée, photographies sous-marines, etc.).

Les SCA contribuent régulièrement à l'accueil des clubs associatifs pour leurs formations fédérales.

## 6. Commissions départementales

- Commission médicale : relancée en début de mandat sous la présidence de Jean-Pierre BARBERA.

- Commission PSP (Plongée Sportive en Piscine) : nouvellement créée conformément aux statuts fédéraux. Elle fonctionnera temporairement sans président, dans l'attente d'un appel à candidature et d'un vote du comité directeur.

Une candidature reçue n'a pas pu être retenue pour incompatibilité entre fonctions associatives et dirigeant d'une structure commerciale (avis juridique de Maître DUNAC, avocat de la FFESSM).

## 7. Valorisation du bénévolat et remerciements

Le Président rappelle que tous les acteurs du CODEP sont bénévoles, souvent encore en activité professionnelle.

Cette année de transition a pu être marquée par des contraintes de disponibilité, mais la volonté collective de coopération reste forte.

Remerciements appuyés à :

- Éric, secrétaire, pour la gestion administrative, la diffusion d'informations et la communication ;
- Thomas, trésorier, et Annie, trésorière adjointe, pour leur rigueur et leur engagement ;
- Tous les bénévoles et encadrants œuvrant dans les clubs du département.

Le Président souligne que ces fonctions, souvent invisibles, sont indispensables au bon fonctionnement du comité et méritent reconnaissance et respect.

**Vote du rapport moral : approuvé à l'unanimité**

## 8. Présentation des rapports

En l'absence du trésorier, Thomas Morreew présente le rapport financier.  
Le rapport du secrétaire est ensuite présenté par Éric.

### RAPPORT FINANCIER

Présenté par Thomas Morreew en l'absence de Thomas Zetttwoog (trésorier).

#### Bilan 2024-2025

**Recettes :** - **5 700 euros** de versements de la Fédération (60% des clubs, 40% des SCA) - **520 euros** de cotisations clubs et SCA - **433 euros** d'épargne

**Dépenses :** - **60% du budget** consacré aux commissions - Les commissions ont dépensé **50% du budget** qui leur avait été attribué - **3 000 euros** d'achats d'équipements (principalement pour la soute) - **1 600 euros** de frais fixes

**Résultat :** déficit de **305 euros** (20% de dépassement par rapport au prévisionnel)

**Trésorerie :** **19 000 euros**

#### Budget prévisionnel 2025-2026

##### Dépenses prévues :

- **600 euros** attribués à chaque commission
- **3 500 euros** pour l'achat de **mannequins de secourisme**
- **700 euros** pour l'apnée
- **1 500 euros** pour une **mallette d'analyse d'air de compresseur** - **2 000 euros** de sponsoring pour le championnat de France photo et 500€ pour dont Subcam.

**Résultat prévisionnel :** déficit de **6 500 euros** (compensé par les réserves)

**Trésorerie prévisionnelle :** **12 500 euros**

**Débat :** Des discussions ont eu lieu sur l'équilibrage du budget avec la trésorerie et la nécessité de prévoir des recettes liées aux formations. Pour les demandes de subventions, le prévisionnel sera mis à jour.

Le détail des comptes est en annexe

**Vote du bilan 2024-2025 : approuvé** **Vote du budget prévisionnel : approuvé avec 11 abstentions**

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE

Présenté par Éric.

## 1. Missions du Secrétaire Générale

- Rôle : assurer la continuité administrative et la bonne tenue des documents officiels du CODEP.
- Objectifs : retracer les faits marquants, réunions, échanges et évolutions du comité.
- Contexte 2025 : année de consolidation et de coordination entre clubs, région et fédération

## 2. Communication

- **46 articles** publiés sur la page du CODEP
- Moyenne de **600 lectures par article** (record : 1 597 lectures)
- Nécessité d'améliorer la communication entre les clubs et le CODEP
  - « News Letter » aux Présidents par mail, il y a encore des mails qui n'arrivent pas, manquants, anciens ...
  - Informations club qui peuvent intéresser le CODEP

## 3. Réunions et fonctionnement

- **1 AG** (16 octobre 2024)
- **2 comités directeurs** (dont un en visio)
- Participations aux réunions du comité régional
- **Conférence sur les accidents de plongée** le 9 mai
- Conférence sur la prévention des accidents, 12 Octobre
- Visites du caisson hyperbare organisées : 2 clubs, soit environ 20 personnes

Le département compte 27 clubs associatifs et 15 structures commerciales agréées (SCA), auxquelles s'ajoute le nouveau club Hippocampe Plongée créé en septembre 2025 sous la présidence de Virginie CHANON.

42 clubs et SCA actifs dans le département

- 1362 licences
- 1049 brevets délivrés
- 15 SCA : 378 licences (28%), 727 brevets délivrés (70%)

Le nombre total de licenciés s'élève à 1 362 contre 1 606 en 2023-2024, dont :

- 103 jeunes et enfants (contre 155 l'an passé) ;

- 32 % de licenciées féminines (contre 37 %).

Les structures en tête des délivrances de licences sont :

1. SCA Rédéris / Aquablue,
2. Plongée Catalane,
3. Le Dauphin,
4. SAR.

## 4. Subventions

Demandes effectuées auprès de :

- **FDVA** : Fonds pour le Développement de la Vie Associative, pas de retour
- **Département** : refus (ne finance pas le matériel)

Pour obtenir des subventions, il faut :

- Planifier des actions précises
- **ANS** : Prévoir un budget d'au moins **2 200 euros** (1 500 euros de subvention = 60% du budget), Maximum **30% du budget** pour du matériel. Une réunion s'est tenue à Narbonne, par le Comité Régional pour fixer les règles. Le compte rendu de cette réunion est en annexe.

## 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### Commission Hockey Subaquatique

Présentée par Bernard Parra et Chloé Blain.



### Activités réalisées :

- Initiations auprès des sauveteurs d'Argelès
- **Tournoi de hockey** (premier dimanche de mars à l'E4)
- Participation d'un club d'apnée de Béziers
- Formation BPJEPS natation
- Initiation en camping (fin juin)

## Projets 2026 :

- **Nettoyage de plage** à Paulilles (premier dimanche de juin)
- **Rendez-vous photo** tous les deux mois
- Convention avec le **collège Saint-Exupéry : 175 élèves** sur 6 classes, après la convention : possibilité de demander une subvention pour le collège au Comité Régional
- Objectif : créer une équipe jeune

## Commission Nage avec Palmes

Présentée par le président de commission.

### Difficultés :

- **Manque d'eau** dans les rivières depuis 2-3 ans - Annulation de plusieurs sorties

### Activités :

- Week-end d'initiation jeunes à **Millau** (bassin de slalom artificiel), activité ouverte à tous les clubs

**Matériel** : disponible pour tous les clubs intéressés

## Commission Technique

Présentée par Lionel.

### Formations réalisées :

- Stage **initiateur** (5 participants)
- Formation **MF1** (13 participants)
- Recyclage TIV
- Formation TIV
- **13 clubs** ont utilisé le matériel TIV du CODEP

**Sondage** : seulement **8 clubs** ont répondu

**Besoins identifiés** : - **10 personnes** intéressées par une formation initiateur

- **2 personnes** pour TSI
- **6 personnes** pour théorie
- **9 personnes** pour TIV
- **11 personnes** pour recyclage TIV

## Projets 2026 :

- Formation **initiateur** avant fin d'année
- Soirées thématiques sur l'évolution du **manuel du moniteur** - Présentation des mémoires d'instructeur

**Important** : Attention aux dates de recyclage TIV (échéance 31 décembre)

### Commission Médicale

- Liste des médecins mise à jour sur le site régional
- Les docteurs Et Anne Pons-Ricard rejoignent la commission

### Commission Archéologie

Jean Sicre remercie le soutien du CODEP à Subcam, prochaine édition le 28 novembre (voir le site du CODEP)

Présentée par un membre.

### Activités 2025 : 2 opérations archéologiques :

- Site de la Mirande à Port-Vendres
- Prospection instrumentée (marché européen)

### Projets 2026 :

- Initiations **Pass Archéo** en piscine (1/2 journée en salle, une soirée en piscine), ouverture aux clubs intéressés
- Relancer l'activité au Liban et en Tunisie
- Extension du sondage de La Mirande
- Prospections de sites identifiés
- Prospection instrumentée

### Commission Apnée

Présenté par Marc Tahir (absent, rapport transmis).

### Besoins :

- Renouvellement urgent de la **bouée d'apnée**

### Propositions aux clubs :

- Prestations apnée lors des entraînements
- Participation aux sorties (si compatibilité plongée/apnée)
- Encadrement jusqu'à **16 personnes**

**Compétitions :** - Un membre a réalisé **3 podiums** à Nîmes (dont 1ère place en dynamique sans palme : **107 mètres**)

- Participation prévue à **1 ou 2 compétitions qualificatives** pour les championnats de France (février-avril), **3-4 licenciés** intéressés

### Commission Nage avec Palmes

Présentée par Michel.

### Compétitions 2025 :

Investissement de 2 clubs à la commission : Le Club Perpignais de Nage avec Palmes & la palme Catalane

- **CPNP** : 4 nageurs

- **Palme Catalane** : 8 nageurs

- Montecristo : 9 nageurs

- Participation à Lyon, Bordeaux, Tiburon, La Ciotat, Le Verdon

### Coûts :

- **CPNP** : 244 euros

- **Palme Catalane** : 2 033 euros

**Événement : Bain du premier de l'an** le 1er janvier à 11h30 à Canet-en-Roussillon

### Commission Environnement et Biologie

Présentée en l'absence de Patrick Tran.

Résultats 2024-2025 :

- 48 diplômés PB1 (dont 21 des Pyrénées-Orientales)

Formation 2025-2026 :

- 4 stagiaires en formation de formateurs

- Équipe de 3 formateurs bio 2e degré + 1 formateur bio 1er degré + 3 de l'Occitanie

Projets :

- Deuxième session formateur bio 1er degré

- Session jeunes plongeurs bio

- Nettoyage du port de Saint-Cyprien

- Découverte de l'estran

- Sortie au biodiversarium
- Observation des oiseaux (réserve d'Arès)

### Commission Plongée Souterraine

- Une sortie d'initiation réalisée avec **8 personnes**

### Commission Photo-Vidéo

Présentée par Hervé et Fred



### Activités 2025 :

- **Trophée macro de Thau** : Thomas Dartigeant **1er** (+ prix bio)
- **Saint-Cyr-sur-Mer** : Jean-Baptiste **2e**, Didier Oseille **6e**
- **Challenge Catalan** : 3 manches avec 2 catégories (réflex/hybrides et compacts) - Ouverture aux clubs d'Occitanie - **Formation photo niveau 1 : 9 stagiaires, 4 clubs, 7 diplômés**

### Projets 2026 :

- Formation **vidéo** (prise de vue et montage)
- Formation **photo** (stage régional)
- **Concours photo-vidéo inter-régional**
- **Exposition photo** en juin à Port-Vendres
- **Championnat de France** à Port-Vendres en juillet
- **Rendez-vous photo** tous les 2 mois
- **Rencontre photo inter-club** en septembre

- **Challenge Catalan 2026** : reconduction prévue avec possibilité d'ouverture au-delà de l'Occitanie

## 6. Perspectives & Conclusions

- Demandes de subvention :
  - ANS : Ouverture mars 2026
  - Département : avant le 31 janvier
  - FDVA : possibilité d'accompagnement par le CRDVA des Pyrénées-Orientales
  - ...
- Plus de communications
- Participation des club étendues au CODEP
- Fiche matériel CODEP : en annexe du Compte rendu de l'AG

**Vote du rapport du secrétaire : approuvé**

## 7. POINTS DIVERS

### Accès à la digue de Port-Vendres

Discussion sur les difficultés d'accès pour les plongeurs. Le CODEP doit :

- Contacter le **PDESI** (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires)
- Envoyer un courrier à la **présidente du département**. Retrouver le précédent courrier
- Participer aux commissions départementales

### Intervention de Nicole Boulet (Présidente du Comité Régional)

**Points soulevés :**

- **Baisse des licences** : phénomène national, mais l'Occitanie résiste
- **Féminisation** : priorité imposée par l'ANS
- **Accidents** : **6 accidents** cette année (jamais vu), réunion prévue sur l'organisation des secours
- **Budget** : déséquilibre entre commission souterraine et commission technique à revoir - **Subventions ANS** : dossier 2025 refusé (manque d'actions concrètes)

- **Visioconférence ANS** : organisée chaque année pour expliquer les dossiers (février, campagne mars-avril)

- **Enveloppe limitée** : minimum **1 500 euros** par demande

- **7 000 euros** d'actions non réalisées l'année dernière (argent perdu)

**Invitation : 50 ans du comité régional** la semaine prochaine (inscriptions fermées pour les repas)

### Commission PSP

- Démarrage de l'activité et appel à candidature pour présidence de la commission en fin de saison (vote prévu à la prochaine AG)
- Ouverture des créneaux aux autres clubs
- Matériel disponible (cage, blocs, etc.)

## 8. Tâches à Suivre

### Communication et organisation

Responsable	Action	Échéance
<b>Jean-Michel</b>	Courrier à la Présidente du Département (PDESI) sur accès sites de plongée	Janvier 2026
<b>Éric</b>	Actualiser liste contacts clubs (secrétaires)	Décembre 2025
<b>Lionel</b>	Organiser formation initiateur + TSI	Début 2026
<b>Lionel</b>	Soirée présentation nouveau manuel du moniteur	T1 2026

### Formations et événements

Commission	Action	Date
<b>Médicale</b>	Conférence accidents de plongée (Dr Attar, Dr Tallo)	<b>Avril 2026</b>
<b>Technique</b>	Formation TIV + recyclages	T1 2026
<b>Photo-vidéo</b>	<b>Championnat de France</b> à Port-Vendres	<b>Juillet 2026</b>
<b>Photo-vidéo</b>	Challenge Catalan (3 manches)	Avril-septembre 2026
<b>Hockey</b>	Tournoi découverte E4	<b>1er dimanche mars 2026</b>
<b>Bio</b>	Nettoyage plage Paulilles	<b>1er dimanche juin 2026</b>

Commission	Action	Date
<b>Nage avec palme</b>	Bain du 1er de l'an, Canet	<b>1er janvier 2026, 11h30</b>

#### Administratif

- **Fred (photo-vidéo)** : Article sur Challenge Catalan pour site régional
- **Tous présidents de clubs** : Répondre aux sollicitations du CODEP
- **Clubs** : Vérifier recyclages **TIV avant 31 décembre**
- **Commission PSP** : Trouver candidat président (vote AG 2026)

#### 9. Subventions

- **Éric** : Préparer dossiers les dossiers de subventions
- **Clubs** : Participer à visioconférence ANS (février 2026)

#### Clôture de l'assemblée générale

10.



Maison des Sports  
Rue René Duguay Trouin  
66000 Perpignan  
Tel/fax : 04-68-53-47-31  
[codep66.ffessm@gmail.com](mailto:codep66.ffessm@gmail.com)

fédération française d'études et de sports sous-marins  
FONDÉE EN 1963 MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES



# ***Assemblée Générale du 08/11/2025***

## ***RAPPORT FINANCIER***

***Version n°2 du 21/10/2025***

***Partie 1***  
***Bilan de la saison***  
***2024 / 2025***

## Bilan : points clés de la saison 2024 / 2025

(voir bilan chiffré ci-après)

### Recettes

- ▶ Participation financière de la FFESSM\* : 5 758 €  
*\*Rappel : il s'agit des ristournes sur les Licences et diplômes délivrés sur le département l'année n-1 ...*
- ▶ Cotisations des clubs et SCA inférieur au prévisionnel : 18, saison précédente  
13 cette saison : 13 x 40 € = 520 €
- ▶ Produit financier lié à notre compte épargne : 433 €

**Soit un total de 6 711 €**

### Dépenses

Actions habituelles des commissions (6 commissions sur 10 ont réalisé des actions)

Commission	Actions
Archéologie	Pas d'action CODEP
Apnée	Pas d'action CODEP
Biologie/Environnement	Module 2 de la formation FB1
Hockey subaquatique	Initiation au Hockey à Leucate Initiation au Hockey à Saint Estève
Nage avec Palmes	Traversée palmée de Monté-Christo à Marseille Manche sélective du championnat de France inter régional à Sète
Nage en eaux vives	Pas d'action CODEP
Pêche	Pas d'action CODEP
Photo Vidéo	Concours photo départemental, 2e trophées photosub Concours photo championnat de France Thau Formation photo et vidéo sous marine N1 et N2 – Cours montage vidéo
Souterraine	Journée découverte de la plongée souterraine du 28 septembre à la Tirounère
Technique	Recyclage TIV – séance du 14/12/2024 Formation initiale TIV Stage initial initiateur 18-19/01/2025

Prévisionnel 3 600 € → réalisé 977 €.

Frais fixes : 1606 €

- Assurance : 143 €
- Frais bancaires : 74 €
- Cotisation CDOS : 95 €
- Frais AG : 991 €
- Déplacements : 154 €
- Divers : 149 €

Participation à une action spécifique : 900 €

- Bourse formation de 2 formateurs de TIV : 400 €
- Participation festival film archéo et patrimoine : 500 €

Achat d'équipement : 3 533 €

- Fouet pour le nettoyage des bouteilles : 322 €
- Requalification 2 blocs 8,5 l pour la commission SOUT : 190 €
- Requalification 2 pony + entretien 2 détenteurs : 360 €
- Remplacement petits équipements usagés pour la commission Hockey : 424 €
- Achat de polos et chemises pour CD : 659 €
- Remplacement 2 détenteurs non révisables pour la commission SOUT : 732 €
- Entretien Booster : 846 €

**Total des dépenses : 977+1 606+900+3 533= 7 016 €**

**Bilan de la saison 2024 / 2025 négatif : 6 711 – 7 016 € = - 305 €**

Finances du CODEP :

- ▶ Livret A : 15 501 €
- ▶ Trésorerie : 3 431 €
- ▶ Total : 18 932 €

Le bilan détaillé est présenté en annexe.

<b>Rapport Financier</b>	<b>BILAN 2024 / 2025</b>	<b>Prévisionnel 2024 / 2025</b>
--------------------------	--------------------------	---------------------------------

CHARGES D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES	PRODUITS		CHARGES	PRODUITS
<b>60 Achats de marchandises</b>		4 183 €	0 €		3 990 €	0 €
6022 Divers		100 €	0 €			
6051 Achat matériel		0 €	0 €			
6052 Achat équipement		3 533 €	0 €		3 990 €	
6053 Achat matériel spécifique		0 €	0 €			
6054 Participation à une action spécifique		500 €	0 €			
6064 Fournitures de bureau		0 €	0 €			
6065 Fournitures informatiques		50 €	0 €			
<b>61 Services extérieurs</b>		1 178 €	45 €	5638,68	380 €	0 €
6161 Assurance multirisques locaux		188 €	45 €	1377,27	180 €	
6186 Frais d'Assemblée		991 €	0 €		200 €	
<b>62 Autres services extérieurs</b>		410 €	87 €		260 €	0 €
6231 Site Internet		0 €	0 €			
6233 Manifestation		0 €	0 €			
6236 Catalogues et imprimés		0 €	0 €			
6251 Voyages et déplacements FFESSM		154 €	0 €			
6256 Missions		0 €	0 €			
6257 Réceptions		0 €	0 €			
6263 Affranchissements - bureautique		0 €	0 €		60 €	
6278 Frais bancaires		161 €	87 €		100 €	
6281 Cotisations CDOS		95 €	0 €		100 €	
<b>65 Charges de gestion courante</b>	<b>70 Ventes &amp; Participations</b>	5 386 €	4 009 €	Participation CODEP	7 600 €	3 600 €
6501 Commission Archéologie	7081 Partic. Comm. Archéologie	0 €	0 €	0 €		
6502 Commission Apnée	7082 Partic. Comm. Apnée	0 €	0 €	0 €		
6503 Commission Photo Vidéo	7083 Partic. Comm. Photo Vidéo	2 044 €	1 539 €	505 €		
6504 Commission Biologie/Environnement	7084 Partic. Comm. BIO	84 €	280 €	-196 €		
6505 Commission Hockey subaquatique	7085 Partic. Comm. Hockey Sub.	789 €	385 €	404 €		
6506 Commission Nage avec Palmes	7086 Partic. Comm. N.A.P.	1 335 €	735 €	600 €	7 200 €	3 600 €
6507 Commission Nage en eaux vives	7087 Partic. Comm. N.E.V.	0 €	0 €	0 €		
6508 Commission Pêche	7088 Partic. Commission Pêche	0 €	0 €	0 €		
6509 Commission Souterraine	7089 Partic. Comm. Souterraine	358 €	180 €	178 €		
6510 Commission Technique	7090 Partic. Comm. Technique	377 €	890 €	-513 €		
6570 Bourse	2 formateurs de formateur TIV	400 €	0 €	977 €	400 €	
	<b>74 Subventions &amp; Cotisations Clubs</b>		6 278 €			4 800 €
	7410 Subvention CNDS/DDJS		0 €			0 €
	7420 Subvention Conseil Départemental		0 €			0 €
	7440 Ristournes / licences FFESSM		5 758 €			4 000 €
	7560 Cotisations Clubs		520 €	13 cotisations		800 €
	<b>76 Produits financiers</b>	0 €	433 €		0 €	3 830 €
	7681 Intérêts compte financier (livret A)		433 €			300 €
	Autofinancement					3 530 €
<b>870 Bénévolat</b>	<b>870 Bénévolat</b>	4 615 €	4 615 €		0 €	0 €
8701 Déplacements	8701 Déplacements					
8702 Heures de travail	8702 Heures de travail (500h*9,23€)	4 615 €	4 615 €			
<b>TOTAUX...</b>		<b>15 773 €</b>	<b>15 468 €</b>		<b>12 230 €</b>	<b>12 230 €</b>

<b>RESULTAT</b>	<b>-305 €</b>
-----------------	---------------

<b>PLACEMENT - LIVRET A</b>	
Soled au début de la saison	15 068 €
Intérêts compte financier (livret A)	433 €
Mouvement sur le Livret A	-3 530 €
<b>Soled Livret A</b>	<b>15 501 €</b>

<b>TRESORERIE</b>	
Trésorerie au début du bilan	4 169 €
Trésorerie à la fin du bilan	3 431 €
Delta	-738 €

<b>FINANCES DU CODEP 66 FFESSM à la fin du bilan</b>	<b>18 932 €</b>
------------------------------------------------------	-----------------

Financement exceptionnel	6052 Achat équipement	Montant total	Participation CODEP	Montant total	Participation CODEP
Archéologie	Participation festival film archéo et patrimoine	500 €	500 €	500 €	500 €
Technique	Fouet pour TIV	322 €	322 €	310 €	310 €
CODEP	Achat de matériels pour la formation secourisme	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €
Souterraine	Requalification 2 bloc 8,5 l	190 €	190 €		
Technique	Requalification 2 pony + entretien 2 détenteur	360 €	360 €		
Hockey subaquatique	Remplacement petits équipements usagés	424 €	424 €		
CODEP	Achat de polos et chemises pour CD	659 €	659 €		
Souterraine	Remplacement 2 détenteurs	732 €	732 €		
Souterraine	Entretien Booster	846 €	846 €		
		<b>2 983 €</b>	<b>3 533 €</b>	<b>3 990 €</b>	<b>3 990 €</b>

base de 600 € par commission et 50% pris en charge par le CODEP

20 cotisations

***Partie 2***  
***Prévisionnel de la***  
***Saison 2025 / 2026***

## Prévisionnel : points clés pour la saison 2025 / 2026

(voir prévisionnel chiffré ci-après)

### Dépenses

- x Fonctionnement courant du CODEP : 1150 €
  - ✓ Assurance : 190 €
  - ✓ Frais d'assemblée : 500 €
  - ✓ Déplacements : 100 €
  - ✓ Bureautique : 60 €
  - ✓ Frais bancaires : 200 €
  - ✓ Cotisation CDOS : 100 €
  
- x Participation au budget des commissions\* (sur la base d'un forfait de 600 € par commission) = 3600 €
  - ✓ 8 commissions ont transmis un prévisionnel
    - x APNÉE
      - Organisation d'un stage de découverte de l'apnée
    - x BIO
      - Formation FB1
      - Formation FB2
      - Formation jeunes plongeurs
    - x PHOTO-VIDÉO :
      - Trophée macro à l'étang de Thau (juin 2026)
      - Participation au championnat de France de Port-Vendres
      - Formation photo et vidéo sur 1 week-end
      - Rencontre inter photographes
    - x NEV :
      - Week-end jeunes (et moins jeunes) à Millau
      - Compétitions diverses
    - x NAP :
      - Formation à la fabrication et à la réparation de palmes en fibre de verre
      - Compétition Fleury d'Aude
      - Traversée de Lyon, randonnées palmées, plus autres traversées
      - Manche sélective du championnat de France à Sète
      - Traversée palmée « Monte Christo » à Marseille
      - Championnat de France de NAP
    - x HOCKEY
      - Initiation au Hockey
      - Tournoi amical de Hockey à Leucate

- x SOUT
  - Organisation d'un stage de découverte de la plongée SOUT
  - Manifestation / Rencontre des plongeurs souterrains
- x TECH
  - Recyclage TIV
  - Formation initiale TIV
  - Formations, initiateur ou Antéor suivant les besoins des clubs
- x Participation à une action spécifique : 2 500 €
  - ✓ Participation festival film archéo et patrimoine : 500 €
  - ✓ Participation au championnat de France photos à Port-Vendres : 2 000 €
- x Achat d'équipement : 5 720 €
  - Achat d'un mannequin pour les formations secourismes : 3 500 € ;
  - Remplacement d'un atelier d'apnée : 720 €
  - Achat d'une mallette pour l'analyse d'air du compresseur : 1 500 €

Total des dépenses : 1150+3600+2500+5720 = **12 970 €**

#### Recettes

- ✓ participation financière de la FFESSM (ristournes sur les licences et diplômes) : 5 500 €
- ✓ cotisations clubs et SCA : 600 €
- ✓ produit financier : 400 €
- ✓ autofinancement : **6 470 €\*** *\* Pour rappel le bilan est équilibré avec la ligne autofinancement qui correspond au livret A.*

Total des recettes : 5500+600+400+6470 = **12 970 €**

**Bilan : Recettes : 13 520 € - Dépenses : 13 520 € = 0 €**

Finances du CODEP au début du bilan : 18 932 €

Finances du CODEP à la fin du bilan : 18 932 € - **6 470 €** = 12 462 €

## Prévisionnel

### Report Financier Prévisionnel 2025 / 2026 BILAN 2024 / 2025

CHARGES D'EXPLOITATION	PRODUITS D'EXPLOITATION	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>60 Achats de marchandises</b>		8 220 €	0 €	4 183 €	0 €
6022 Divers				100 €	0 €
6051 Achat matériel				0 €	0 €
<b>6052 Achat équipement</b>		5 720 €		3 533 €	0 €
6053 Achat matériel spécifique				0 €	0 €
<b>6054 Participation à une action spécifique</b>		2 500 €		500 €	0 €
6064 Fournitures de bureau				0 €	0 €
6065 Fournitures informatiques				50 €	0 €
<b>61 Services extérieurs</b>		690 €	0 €	1 178 €	45 €
6161 Assurance multirisques locaux		190 €		188 €	45 €
6186 Frais d'Assemblée		500 €		991 €	0 €
<b>62 Autres services extérieurs</b>		460 €	0 €	410 €	87 €
6231 Site Internet				0 €	0 €
6233 Manifestation				0 €	0 €
6236 Catalogues et imprimés				0 €	0 €
6251 Voyages et déplacements FFESSM		100 €		154 €	0 €
6256 Missions				0 €	0 €
6257 Réceptions				0 €	0 €
6263 Affranchissements - bureautique		60 €		0 €	0 €
6278 Frais bancaires		200 €		161 €	87 €
6281 Cotisations CDOS		100 €		95 €	0 €
<b>65 Charges de gestion courante</b>	<b>70 Ventes &amp; Participations</b>	7 200 €	3 600 €	5 386 €	4 009 €
6501 Commission Archéologie	7081 Partic. Comm. Archéologie			0 €	0 €
6502 Commission Apnée	7082 Partic. Comm. Apnée			0 €	0 €
6503 Commission Photo Vidéo	7083 Partic. Comm. Photo Vidéo			2 044 €	1 539 €
6504 Commission Biologie/Environnement	7084 Partic. Comm. BIO			84 €	280 €
6505 Commission Hockey subaquatique	7085 Partic. Comm. Hockey Sub.			789 €	385 €
6506 Commission Nage avec Palmes	7086 Partic. Comm. N.A.P.	7 200 €	3 600 €	1 335 €	735 €
6507 Commission Nage en eaux vives	7087 Partic. Comm. N.E.V.			0 €	0 €
6508 Commission Pêche	7088 Partic. Commission Pêche			0 €	0 €
6509 Commission Souterraine	7089 Partic. Comm. Souterraine			358 €	180 €
6510 Commission Technique	7090 Partic. Comm. Technique			377 €	890 €
6570 Bourse	2 formateurs de formateur TIV			400 €	
				3 600 €	977 €
	<b>74 Subventions &amp; Cotisations Clubs</b>		6 100 €		6 278 €
	7410 Subvention CNDS/DDJS		0 €		0 €
	7420 Subvention Conseil Départemental		0 €		0 €
	7440 Ristournes / licences FFESSM		5 500 €		5 758 €
	7560 Cotisations Clubs		600 €	15 cotisations	520 €
	<b>76 Produits financiers</b>	0 €	6 870 €	0 €	433 €
	7681 Intérêts compte financier (livret A)		400 €		433 €
	Autofinancement		6 470 €		
<b>870 Bénévolat</b>	<b>870 Bénévolat</b>	0 €	0 €	4 615 €	4 615 €
8701 Déplacements	8701 Déplacements				
8702 Heures de travail	8702 Heures de travail (500h*9,23€)			4 615 €	4 615 €
<b>TOTAUX...</b>		<b>16 570 €</b>	<b>16 570 €</b>	<b>15 773 €</b>	<b>15 468 €</b>

**RESULTAT** 0,00 € -305 €

PLACEMENT - LIVRET A			
Solde au début de la saison		15 501 €	15 068 €
Intérêts compte financier (livret A)		400 €	433 €
Mouvement sur le Livret A		-6 470 €	0 €
<b>Solde Livret A</b>		<b>9 031 €</b>	<b>15 501 €</b>

TRESORERIE			
Trésorerie au début du bilan		3 431 €	4 169 €
Trésorerie à la fin du bilan		3 431 €	3 431 €
Delta		0 €	-738 €

**FINANCES DU CODEP 66 FFESSM à la fin du bilan** 12 462 € 18 932 €

Financement exceptionnel	6052 Achat équipement	Montant total	Participation CODEP
Archéologie	Participation festival film archéo et patrimoine	500 €	500 €
Photo Vidéo	Championnat de France à Port-Vendres	2 000 €	2 000 €
CODEP	Achat de matériels pour la formation secourisme	3 500 €	3 500 €
Apnée	Remplacement d'un atelier Apnée	720 €	720 €
CODEP	Achat d'une mallette pour l'analyse d'air	1 500 €	1 500 €
		<b>5 720 €</b>	<b>5 720 €</b>

# Matériel CODEP - 2009 – 2025

57 783 €

Commission	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	
Commission Archéologie (Eric Bouchet)					328,79 €
Matériel archéo divers	2017	Eric Bouchet		OK	328,79 €
Commission Apnée (Marc Tahir)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	614,00 €
Atelier Apnée	2022	Marc Tahir		OK	614,00 €
Commission Audio (Hervé Menard)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	12 244,49 €
Appareil photo	2009	Hervé Menard		OK	2 518,00 €
Camera vidéo + caisson	2011	Hervé Menard		OK	
Pack éclairage ExtremVision	2011	Hervé Menard		R	4 314,01 €
Sac à roulettes Mares cruise roller	2012	Hervé Menard		OK	103,50 €
2 phares vidéo	2013	Hervé Menard		OK	1 200,00 €
Flash ITORCH + Diffuseur+Trépied+Fibre optique	2017	Hervé Menard		OK	1 914,00 €
PC pour montage numérique 4K	2022	Hervé Menard		OK	2 194,98 €
Commission Biologie (Patrick TRANE)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	295,69 €
Microscope Bresser Biolux Touch	2019	Patrick TRANE		OK	295,69 €
Commission Hockey (Bernard Para)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	3 311,92 €
Petit matériel (palets, gants, dorsal, carves...)	2010	Bernard Parra		R	695,50 €
Palmes	2011	Bernard Parra		OK	550,00 €
Petit matériel (palets, gants, protèges-bouches,dorsal, ...)	2012	Bernard Parra		R	537,82 €
Petit matériel (palets, gants, protèges-bouches)	2019	Bernard Parra		R	576,90 €
Petit matériel (crosses, gants)	2023	Bernard Parra		OK	356,00 €
Petit matériel (2 palets subaquatique)	2024	Bernard Parra		OK	171,75 €
Petit matériel (6 crosses droitier + 6 palets subaquatique)	2024	Bernard Parra		OK	423,95 €
Commission NAP (Michel Fourquet)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	3 268,62 €
Matériel pour fabrication palmes	2011	Michel Fourquet		R	1 546,72 €
2 caméras GoPro HERO7 Black	2019	Michel F + Yvon P		OK	592,38 €
Kit d'accessoires pour camera Hero7 + 2 cartes mémoires	2019	Michel F + Yvon P		OK	44,54 €
Palme de compétition	2022	Michel F + Yvon P		OK	485,00 €
2 tablettes numériques	2022	Michel F + Yvon P		OK	599,98 €
Commission NEV (Gilles SARAGONI)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	4 813,72 €
1 flotteur jeune + 2 flotteurs jeunes + gilets	2011	Gilles SARAGONI		OK	707,72 €
5 Casques (4 S + 1 M)	2012	Gilles SARAGONI		HS	93,80 €
1 flotteur enfant	2012	Gilles SARAGONI		OK	220,00 €
abri stockage matos	2012	Gilles SARAGONI		MOYEN	509,00 €
3 flotteurs (fabriqués par Gilles)	2013	Gilles SARAGONI		HS	220,00 €
2 gilets et 3 casques Décathlon	2013	Gilles SARAGONI		OK	131,70 €
1 Gilet bleu blanc Rafting + 1 Anorak aveto semi artistic	2014	Gilles SARAGONI		OK	305,50 €
1 flotteur descente L personnalisé	2019	Gilles SARAGONI		OK	440,00 €
3 Flotteurs classe I/II	2020	Gilles SARAGONI		OK	1 296,00 €
2 flotteurs hte rivière « M » 2 logos montagne	2023	Gilles SARAGONI		OK	890,00 €
Commission Pêche (Henri Julia)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	684,02 €
Petit matériel (bouées + fil élastique, parachute, lyre transfert)	2013	Henri Julia		R	684,02 €
Commission Souterraine (Yvon Dricot)	Saison d'achat	Responsable	Téléphone	Etat (*)	11 418,31 €
4 Casques Expé	2011	Denis Clua		OK	278,50 €
1 dévidoirs Bruno BARDES (grand modèle)	2011	Denis Clua		OK	143,33 €
2 dévidoirs Bruno BARDES (petit et moyen modèle)	2011	Yvan Dricot		OK	286,67 €
8 lampes Intova ScubaWind	2011			R	316,00 €
2 bouteilles 8,5 l Diving Equipement	2011	Yvan Dricot		E	378,00 €
2 détendeurs avec manomètre Diving Equipement	2011	Denis Clua		OK	447,48 €
4 sècheurs Castorama	2011			R	86,00 €
2 Sacs classiques petzl 22 litres	2012			R	74,01 €
4 Mousquetons OK screw lock PETZL	2012			R	30,00 €
1 Lampe frontale	2012	Denis Clua		OK	49,90 €
1 Bidon étanche 3,5l	2012	Denis Clua		OK	6,49 €
2 Protections des robinets Innodive (sur bouteilles 8,5 l)	2012	Yvan Dricot		OK	69,00 €
1 Dévidoirs Décathlon	2012	Denis Clua		?	39,90 €
1 lampe de plongée Innodive	2012			R	105,80 €
Manomètre + Octopus mares rover	2014			R	200,00 €
2 1er étage MF4 membrane compensée	2014	Denis Clua		OK	149,29 €
Manomètre débit litre (Rodin Médical) (Denis)	2015	Denis Clua		OK	179,00 €
Compas de relèvement (Yvan)	2015	Yvan Dricot		OK	87,50 €
Compresseur	2016	Denis Clua		OK	4 998,00 €
Sac canyon 45l + Mousquetons + sangles	2017	Denis Clua		R	269,94 €
Extincteur	2018	Denis Clua		E	31,30 €
2 Lyres de transfert 300 b Din CM Mano + 300 b DIN 120 CM	2018	Yvan Dricot		OK	276,00 €
Lampe Tillytec MAXI 3600 vidéo	2018	Yvan Dricot		OK	276,00 €
500m Fil polyamide blanc	2018			R	41,25 €
1 bidon 15l + 4 sac Sherpa spéléo 60l	2018	Yvan Dricot		OK	381,40 €
gilet Sidemount Avenger Tecline	2019	Denis Clua		OK	463,40 €
gilet Sidemount Avenger Tecline	2019	Yvan Dricot		OK	463,40 €



# Compte-rendu de Réunion ANS Narbonne

## Résumé

La réunion a abordé les **règles strictes** et les **erreurs courantes** rencontrées lors des demandes de subventions auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport). Un accent particulier a été mis sur les **plafonds budgétaires** (60% du budget global pour la demande, 30% pour l'achat de matériel), la **stratégie de dépôt des dossiers** face au montant minimum de 1 500 € par dossier, et la gestion des **dossiers incomplets ou hors délai**. L'importance de la **communication efficace** via Osiris, les **délais de soumission**, la **prudence** et la **rigueur** dans la préparation des dossiers, ainsi que la **sensibilisation des clubs** aux nouvelles procédures et attentes ont été soulignées.

## Points Clés

- **Plafond de Financement** : Les subventions ne peuvent excéder **60% du budget global** d'une action. Un dépassement, même minime (ex: 61%), entraîne un rejet systématique du dossier.
- **Budget Restreint vs. Demandes Élevées** : Le budget alloué par la FEDE (23 404 €) est nettement inférieur aux demandes des clubs (56 650 €), entraînant une **sélection naturelle** rigoureuse.
- **Répartition des Fonds ANS** : L'ANS impose une répartition fixe : **50% aux clubs, 25% aux départements, 25% au comité**, sans possibilité de modification locale. La région dispose de **moins de 10 000 €** pour 12 CODEP, des **priorités sont établies** (jeunes, femmes).
- **Stratégie pour les Actions CODEPs** : Certains **CODEPs** sont plus **raisonnables** dans leurs demandes (ndlr : la majorité demande 1-2 actions, certains 5)... attention si on ne demande que 2 actions, si budget total = 1500€ et qu'une action non recevable, l'ensemble de la demande devient non recevable (demande globale < 1500€)  
[d'après mon souvenir] la non-recevabilité des bon nombre d'action] ... aide à équilibrer le budget limité de cette catégorie (9 404 € pour 14 actions initialement).
- **Refus d'Actions** : De nombreuses actions sont refusées, principalement à cause du **budget matériel**.
- **Règles sur l'Achat de Matériel** :
  - L'achat de matériel est limité à **30% du budget global** d'une action. Le **budget matériel ne doit pas dépasser 60%** du montant total de l'action. A vérifier avec Joëlle mais je dirai plutôt que la part ANS ne doit pas dépasser de 60% de l'action et achat matériel presque à exclure
  - Chaque pièce de matériel ne doit pas excéder **500 € HT (600 € TTC)**.
  - **Exception pour les jeunes** : L'achat de matériel pour une section jeune (mineurs) peut dépasser ce plafond de 30% et la limite par pièce, à condition d'être **clairement justifié et décrit** dans le dossier. Cette exception ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap (undie).
- **Montant Minimum des Subventions** :
  - Le **montant minimum par action est de 750 €**.

- Un dossier ne peut recevoir **moins de 1 500 €**. Si un dossier contient plusieurs actions et que certaines sont refusées, il faut s'assurer que le montant restant par action soit toujours supérieur à 750 € (si deux actions initiales) ou que le total soit au moins 1 500 € pour la/les action(s) restante(s). Une seule action dans un dossier ne peut pas être subventionnée si elle est inférieure à 1500 €. S'il y a 2 actions à 750 €, et qu'une seule respecte les critères, le dossier est recalé.
- **Erreurs Fréquentes :**
  - Inclusion de **subventions de fonctionnement** (doivent être liées à une action spécifique, pas au fonctionnement général d'un club ou codep). → certains clubs / codeps ont inclus des frais qui ne sont pas spécifiques à une action. J'ai pas d'exemple...
  - Dépôt **hors délai**.
  - Dossiers **incomplets**.
  - **Budgets déséquilibrés**, erreurs de classement, non-conformités aux critères de l'ANS.
- **Ouverture des campagnes et accès aux informations :** La **campagne 2026** ne sera ouverte qu'en mars 2026, mais les **CRF 2025** pourront être anticipés dès le 1er janvier 2026.
- **Importance des CERFA et risques de remboursement :** Il est impératif de **remplir correctement le CERFA** même pour les actions non reconduites en 2026, car l'absence de ce document peut entraîner un **remboursement des fonds reçus en 2025**. Des cas passés ont vu des **remboursements de 5 000 à 6 000 euros** pour des actions non réalisées ou des CRF manquants.
- **Anticipation et synchronisation des dates :** Les **dates de dépôt des demandes 2026 et des CRF 2025 sont désormais les mêmes**. Il est crucial d'**anticiper le CRF** dès janvier pour alléger la charge de travail.
- **Remplissage correct des dossiers :** Le **CRF 2024** doit être déposé dans le **dossier 2024**, et non dans le dossier 2025. Toute erreur de classement entraîne l'incapacité d'évaluer le dossier et donc un **refus implicite**.
- **Exigences budgétaires strictes :**
  - Le **budget doit être équilibré à l'euro près**. Un écart même minime peut entraîner un refus.
  - Le **budget réalisé ne doit pas être un copier-coller du budget prévisionnel**. Les chiffres doivent être **exacts** et justifiés par des factures.
  - La **subvention accordée doit correspondre à la subvention réalisée**. Un écart de **dès 50 euros** entraînera une demande de remboursement. Auparavant, une tolérance de 500 euros était appliquée.
- **Critères d'éligibilité et de sélection des actions :**
  - Les actions doivent être **répertoriées et codifiées** par l'ANS (par exemple, les formations Nitrox ne sont pas subventionnées au titre du sport-santé par l'ANS, ou les journées conviviales non plus).
- **Processus de Remontée des Dossiers (Osiris/NCA) :**

- Les retours et corrections se font via **Osiris** avec des commentaires obligatoires mais limités en caractères.
- Il est crucial de **consulter régulièrement les mails** liés au compte Osiris, car l'ANS et la FEDE ne renvoient pas les notifications.
- Après correction, il est impératif de **retransmettre le dossier** sur Osiris (ne pas seulement modifier dans NCA).
- Désigner une **personne référente** qui vérifie régulièrement les mails et peut agir rapidement.
- **Conseils Stratégiques :**
  - **Anticiper la soumission :** Soumettre les dossiers avant la date limite permet de récupérer les erreurs et de faire les corrections nécessaires si le dossier est renvoyé.
  - **Vérifier le statut des demandes :** Les confirmations de subventions et leurs montants sont disponibles dans le "suivi des démarches" sur l'espace ANS, via le document du service instructeur (PDF/Doc) dans la section "document du service instructeur".
  - **Rapports Financiers et Qualitatifs (CRF) :** Obligatoires chaque année.
- **Processus de refus et de renvoi :** Les retours sont stricts et le **national ne tolère aucune souplesse.**
- **Rôle des CODEP et des clubs :** Les présidents de CODEP sont invités à être **vigilants**, à **former leurs clubs** et à les inciter à **participer aux réunions** d'information.

### Décisions Prises

- **Renforcement de la communication** sur les règles strictes de l'ANS, notamment les plafonds budgétaires et les exceptions pour l'achat de matériel jeunes.
- **Rappel de la procédure** à suivre pour les modifications de dossier et leur retransmission via Osiris.
- **Mise en garde** sur les dates limites et les dossiers incomplets.
- **Encouragement à l'anticipation** lors du dépôt des dossiers pour maximiser les chances d'acceptation et de correction.
- Les CODEP doivent **anticiper la préparation des CRF 2025** à partir du 1er janvier 2026, compte tenu de la synchronisation des dates de dépôt.
- Les CODEP doivent **s'assurer que le CERFA est systématiquement rempli** pour les actions de 2025, même sans nouvelle demande en 2026.
- Les CODEP doivent **respecter scrupuleusement les exigences budgétaires** (équilibre à l'euro près, budget réel distinct du prévisionnel, et tolérance maximale de 50 € d'écart sur la subvention).
- Les CODEP doivent **sensibiliser leurs clubs sur l'importance du bon classement des CRF** (ex: CRF 2024 dans le dossier 2024).
- Les CODEP doivent **communiquer aux clubs les critères d'éligibilité strictes** des actions de l'ANS, notamment en ce qui concerne les **codes d'activité** et la **limite de 60% pour le budget matériel.**

## Tâches Suivantes

- **Préparer une diapositive spéciale** sur le projet matériel pour clarifier les règles et exceptions.
- **Communiquer largement les informations clés** concernant les erreurs fréquentes et les bonnes pratiques pour les demandes de subventions ANS.
- **Inciter les clubs et CODEP** à désigner une personne référente vigilante pour le suivi des dossiers sur Osiris.
- **Fournir des instructions claires** (potentiellement des copier-coller) sur la modification et la retransmission des dossiers dans le système.
- **Rappeler l'importance** des comptes rendus financiers et qualitatifs (CRF) à venir en 2026.
- **CODEP** : Informer et former les clubs affiliés sur les **nouvelles directives et les points de vigilance** concernant les demandes de subventions ANS et les CRF.
- **CODEP** : S'assurer de la **conformité budgétaire** et de la **justification des dépenses** pour toutes les demandes de subvention.
- **CODEP** : Vérifier que les **actions proposées correspondent aux codes et critères d'éligibilité** de l'ANS.
- **CODEP** : Encourager les clubs à **participer aux réunions d'information** organisées par l'instance régionale.
- **Instance Régionale** : Préparer des **consignes claires** pour la prochaine campagne de subventions, en mettant l'accent sur les **points de blocage identifiés** lors de cette réunion (budget, classement des dossiers, actions éligibles).
- **Instance Régionale** : Continuer à travailler sur une **stratégie de répartition des fonds** qui soit la plus équitable et efficace possible, en se basant sur les priorités régionales.